



**N° 95/15
JUN 2023**

 <http://tinchebray.fr>

 mairie@tinchebray.fr

EDITO

Tinchebrayennes, tinchebrayens,

Je suis ravie de vous retrouver pour vous donner l'actualité de notre commune mais aussi vous informer des manifestations qui auront lieu dans les prochaines semaines.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons pu voter les taux d'imposition 2023 et, comme vous pourrez le constater, ces taux sont restés identiques à ceux des années précédentes.

Le taux de la taxe des ordures ménagères voté par le Conseil communautaire en date du 12 avril n'a pas non plus subi de changement par rapport à l'année 2022.

Attention, malgré tout, à la hausse de 7% des bases des taxes foncières qui a été fixée par l'état, hausse qui n'est pas de notre fait.

Un évènement récent important est l'ouverture d'une 2^{ème} boulangerie. Il s'agit d'un investissement porté par la commune et qui a permis à des jeunes boulangers de s'installer. Nous sommes ravis de les accueillir. Je voulais remercier Jérôme NURY pour l'aide qu'il a pu nous apporter.

La municipalité a toujours à cœur la dynamisation de son commerce local. Nous invitons chacune et chacun d'entre vous à faire vivre ces commerces. Nous avons besoin d'eux tout comme ils ont besoin de nous.

Je vous invite à prendre connaissance de notre programme de festivités pour les semaines à venir. Ces moments sont toujours très agréables à vivre. Nous vous rappelons bien évidemment l'ensemble des manifestations organisées par la municipalité tout au long de cette période estivale : la fête de la musique, Tinchebray plage, le feu d'artifice, mais aussi les mardi randos et bien d'autres encore organisées également pas les associations.

Un grand merci aux associations qui sont la force de notre territoire.

Du fond du cœur, je vous souhaite, en mon nom et au nom des élus, une belle période estivale.

*Bien sincèrement
Josette PORQUET
Maire de Tinchebray Bocage*

HORAIRES D'OUVERTURE :

 <p>MAIRIE (tél. 02 33 66 60 13) Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Sur rendez-vous en dehors de ces horaires</p>	<p>DECHETTERIE Horaires à l'année (tél. 06 21 90 04 62)</p>  <p>Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15 (Entrée dernier véhicule ¼ h avant fermeture) Fermée le Jeudi</p>
 <p>PÔLE CULTUREL (tél. 02 33 96 19 49) Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h30 à 18h30 Mercredi, samedi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30</p>	 <p>EKKLESIA (tél. 02 33 66 64 52) Mardi, Jeudi : de 13h30 à 18h30 Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 Vendredi : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Samedi : de 10h30 à 12h30</p>

1) Subvention OCM “ boulangerie ”

Madame le Maire expose que la commune déléguée de Tinchebray a fait l'acquisition d'un ancien commerce et envisage la rénovation de ce local situé 149-151 grande rue à Tinchebray.



Cela permettra d'accueillir un nouveau boulanger.

Elle propose de solliciter une subvention **OCM**. Il s'agit d'une **Opération Collective de Modernisation** mise en place pour soutenir les projets et maintenir une activité artisanale et commerciale de proximité en milieu rural.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Fourniture matériel	177 646.00 €	Subvention OCM	30 000.00 €
Vitrine intérieure	5 000.00 €	Autofinancement	152 646.00 €
TOTAL	182 646.00 €	TOTAL	182 646.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement exposé, sollicite une subvention OCM et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la mise en application de cette décision.

2) Vote des taux d'imposition 2023 :



Madame le Maire rappelle que depuis 2021, la **Taxe d'Habitation (TH)** sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre, mais par l'État.

Pour compenser cette perte, les communes ont bénéficié d'un transfert de la part départementale de **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**.

Le nouveau taux proposé depuis 2021 est donc égal à la somme du taux communal fixé par le conseil municipal (9.68 % en 2020) + taux départemental de **TFPB** de 2020 (soit 27.07 % pour l'Orne). En 2022, le taux de la **Taxe Foncière** était donc de 36.75 %.

Ce transfert entraîne pour les communes la perception d'un produit supplémentaire de **TFPB** qui ne coïncide jamais à l'euro près au montant de **TH** sur les résidences principales perdu, d'où la mise en place d'un mécanisme de correction.

La **Taxe d'Habitation** sur les résidences secondaires continue à être perçue par les communes et les **EPCI**. Le taux appliqué était égal au taux figé de 2019, soit 9.96 %, figé jusqu'en 2022 inclus.

A compter de cette année, le taux de **TH** (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du **CGI (Code Général des Impôts)**.

Madame le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2023 à l'identique de ceux de l'année dernière, y compris la **Taxe d'Habitation** telle qu'elle avait été fixée en 2019.

Taux 2022		Proposition taux 2023	
Taxe Habitation	9.96 %	Taxe Habitation	9.96 %
Foncier bâti	36.75 %	Foncier bâti	36.75 %
Foncier non bâti	16.87 %	Foncier non bâti	16.87 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux d'imposition tels que présentés.

3) Budget général - Compte Financier Unique 2022 :

Les comptes du budget général de Tinchebray Bocage étant vérifiés, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le **Compte Financier Unique 2022**, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour l'exercice 2022, le compte financier unique est arrêté à :

En fonctionnement :

Dépenses 2 730 887.54 €
Recettes 3 904 393.14 €

D'où un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2022 de 1 173 505.60 €
Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 4 696 419.04 €

Soit un résultat cumulé de **5 869 924.64 €**

En investissement :

Dépenses 2 825 593.46 €
Recettes 1 224 272.77 €

D'où un déficit d'investissement sur l'exercice 2022 de - 1 601 320.69 €
Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 423 344.36 €

Soit un résultat cumulé de **- 1 177 976.30 €**



Madame le Maire se retire pour le vote du **CFU**. Le Président de séance est Christophe Lecordier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le **Compte Financier Unique 2022** du budget général tel que présenté.

4) Budget général - Affectation du résultat :

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2022, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2022, comme suit :

Fonctionnement : Excédent de l'exercice 1 173 505.60 € Résultat cumulé 5 869 924.64 €
Investissement : Déficit de l'exercice - 1 601 320.69 € Résultat cumulé - 1 177 976.30 €

Elle propose de reporter les écritures suivantes :

Excédent de Fonctionnement : 4 691 948.34 €
Déficit en investissement : 1 177 976.30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- vote l'affectation du résultat 2022 au compte 1068 la somme de 1 177 976.30 €,
- vote au compte 001, en dépenses d'investissement la somme de 1 177 976.30 €,
- vote au compte 002, en recettes de fonctionnement la somme de 4 691 948.34 €.

5) Budget général - Admissions en non-valeur :



La trésorerie apure régulièrement les redevables non solvables.

Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès de plusieurs redevables et demande l'admission en non-valeurs. Le montant s'élève à 4 868.53 € de créances irrécouvrables (décès, parti sans laisser d'adresses...). Si le débiteur redevient solvable, la collectivité peut à nouveau réclamer le paiement.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13.76 €	2720.00 €	802.94 €	1039.16 €	263.00 €	21.23 €	8.44 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'inscrire sur le budget général en non-valeur la somme de 4 868.53 €.

6) Convention cadre PVD-Avenant :



Madame le Maire informe que les communes de Domfront-en-Poiraie et de Tinchebray Bocage ont été labellisées au titre du programme “ Petites Villes de Demain ”, convention signée le 6 mai 2021.

“ Petites Villes de Demain ” est un programme national d’appui à la redynamisation des petites villes rurales. C’est à l’échelle de l’EPCI que le projet de revitalisation a été pensé.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires propose d’apporter un soutien financier pour la réalisation d’études dont la gestion des fonds est confiée au Département de l’Orne.

L’enveloppe globale s’élève à 51 818 € pour les 2 villes lauréates, Domfront-en-Poiraie et Tinchebray Bocage. Cette somme sera également répartie entre les 2 communes. La Banque des Territoires pourra financer de l’ingénierie.

Le Conseil Départemental s’engage à mobiliser les ressources et les compétences de l’Agence Départementale d’Ingénierie et de sa Mission d’Assistance Territoriale pour proposer un accompagnement sur mesure aux projets d’études des villes labellisées Petites Villes de Demain.

Pour bénéficier de cet accompagnement, une convention cadre a été signée entre la Communauté de communes, les 2 villes labellisées PVD et le Département, le 14 octobre 2022. La convention est arrivée à échéance le 15 mars 2023.

Il convient de conclure un avenant afin de prolonger la durée de ladite convention jusqu’au 15 mars 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le présent avenant, ainsi que tous les autres avenants et documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention cadre d’attribution du soutien à l’ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS



On rappelle que la date limite de demande de subvention pour les associations est fixée au **15 Juin**. Dépassé ce délai, les demandes tardives pourraient ne pas être examinées.

Les formulaires de demande sont disponibles en Mairie ou via le site tinchebray.fr

ENQUÊTE INSEE

Objet : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages



L’Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) va réaliser une enquête statistique sur l’histoire de vie et le patrimoine des ménages. Pour certains ménages, l’enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020.

L’enquête est réalisée sur un échantillon d’environ 17 000 ménages dont certains se situent à Tinchebray.

Ces ménages seront interrogés par Madame Cécile CELLIER, enquêtrice de l’INSEE. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l’enquêtrice.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles. Elles servent uniquement à l’établissement de statistiques.

Informations disponibles à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>



ANIMATIONS MÉDI@TECH

À la médi@tech, Exposition sur les moulins de la région du 12 juin au 1^{er} juillet, et conférence de Patrick BIRÉE sur les moulins du Bocage Ornaï et présentation des dernières publications du pays bas-normand le 23 juin 2023 à 20 H 00.

MARDI-RANDO

Les mardi-rando ont repris au début du mois de mai. Ceux qui sont à venir sont présentés ci-après :

Tous les départs sont, sauf mention particulière, fixés à **20H00**.



Date	Commune	Circuit	Point de départ
20 juin	Yvrandes	Le Ruslé	Parking bourg
27 juin	St Jean des Bois	Circuit Michelot Moulin	Salle polyvalente
04 juillet	St Christophe de Chaulieu	La Forêt	Mairie
11 juillet	St Quentin les Chardonnets	Le Talard	Salle polyvalente
18 juillet	Montsecrét-Clairefougères	C'est mon secret	Salle A Lesage
25 juillet	St Pierre d'Entremont	Histoire d'un parcours	Salle Bromley
1 ^{er} août	Le Menil Ciboult	Chemin de Noirée	Mairie
29 août	St Cornier des Landes	Chemin des cloutiers	Mairie (18H30)

Randos de 6 à 8 km. Rafrachissement offert en fin de parcours.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Place Saint Rémi le 16 juin à partir de 19H00.

Avec la participation de : Arts & Loisirs, La fanfare de St Cornier des Landes, Roy Thinnes, Pomello...

FÊTE DU SPORT



Une découverte gratuite des différentes associations sportives locales sera proposée à l'attention des jeunes au COSEC le mercredi 28 juin de 14H00 à 17H30.

Les enfants de 6 à 16 ans auront un " **pass'sport** " à faire tamponner par chaque association, ce qui leur permettra de recevoir un petit lot.

Associations représentées : la JST, le badminton, le judo, le tennis, Arts et loisirs, " EFAC ", le tennis de table, ...

TINCHEBRAY PLAGE



Sur le champ de Foire les samedi et dimanche 08 et 09 juillet de 11H00 à 19H00.

Activités : Structures gonflables, plage, pédalos, toboggans...

Restauration sur place : crêpes et boissons.



FÊTE NATIONALE

- Retraite aux flambeaux (RDV à 22H00 sur la Place S^t Rémi).
- Feu d'artifice le mercredi 13 juillet à 23H00 au plan d'eau.

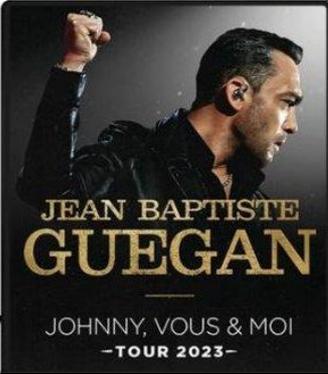
ATELIERS EKKLESIA





05/07 et 12/07 : Atelier dessin animé à partir de 8 ans (6 places/séance)
19/07 et 26/07 : Atelier " lightbox ", tout public (4 places sur les 2 séances)
02/08 et 09/08 : Atelier Flochage, tout public (6 places/séance)
16/08 et 23/08 : Atelier Quilling, tout public (6 places/séance)

PROGRAMMATION AU COLYS'HAIE

 Jean-baptiste GUEGAN ▶▶▶ EN CONCERT SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 20H30 TINCHEBRAY (61 ORNE / NORMANDIE)	 JEAN BAPTISTE GUEGAN JOHNNY, VOUS & MOI - TOUR 2023 -	 Jean-baptiste GUEGAN ▶▶▶ EN CONCERT DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 15H00 TINCHEBRAY (61 ORNE / NORMANDIE)
--	---	--

BILLETTERIE : Mairie (chèque), Médiatex (chèque ou CB) ou points de vente habituels (LECLERC, CARREFOUR, FNAC ...)
En ligne : <http://my.weezevent.com/jean-baptiste-guegan-la-voix-de-johnny>

VIP : Réservé aux premiers rangs.
Accès privilégié sans attente et pot d'accueil.
60,00 €

CARRÉ OR : 1ère partie de la salle.
Entrée principale.
50,00 €

NORMAL : 2ème partie de la salle.
Entrée principale.
40,00 €

FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, le forum des associations aura lieu le 02 septembre au Colys'haie
Une belle opportunité pour choisir une (nouvelle) activité en période de rentrée

VILLAGES TINCHEBRAYENS

La 7^{ème} édition des Puces tracteurs aura lieu Le 10 septembre.

Elle se déroulera au lieudit " Les Mares " à Tinchebray de 07H00 à 18H00.

- Exposition de tracteurs anciens (préinscription obligatoire),
- Vente de pièces et matériels agricoles (préinscription souhaitée).
- Animations diverses.



Téléchargement formulaires d'inscription dès juin 2023 sur le site : lesvillagestinchebrayens.fr

Contact : contact@lesvillagestinchebrayens.fr

ANIMATION JEUNESSE

Le 30/09 pour les jeunes de 11 à 17 ans : après le succès de " N'en loupe pas une " l'an dernier, cela pourrait être " N'en loupe pas deux " cette année...

BOULANGERIE " AUX GOURMANDISES DE CHRISTOPHE "



Après l'inauguration du 03 juin, la boulangerie du 151 Grande Rue sera ouverte à la clientèle à partir du 15 juin.

Vous pouvez contribuer à faire vivre ce nouveau commerce, comme tous les autres commerces de ville, en faisant vos courses à Tinchebray.

